

REGLEMENT DE PECHE ETANG DE BOUGEY

La pêche est accessible exclusivement aux clients des hébergements insolites et aux pêcheurs qui auront préalablement réservé leur poste de pêche.

Conditions générales :

La pêche est réservée aux personnes séjournant sur le site ou qui auront réservé leur poste de pêche.

La pêche est autorisée uniquement sur les zones prévues, identifiées de 1 à 9 (voir plan étang)

Le respect du calme et des autres vacanciers ou pêcheurs est obligatoire

Toute dégradation du site ou du matériel sera facturée

Horaires de pêche :

La pêche pour les hôtes de nos hébergements insolite est autorisée sur la totalité de leur séjour hormis la nuit, entre le coucher et le lever de soleil.

Pour les personnes ne louant pas d'hébergement, les horaires de pêche sont 08h -17h

La pêche :

- No kill obligatoire pour toutes les espèces sauf les poissons chat.
- Sont autorisées les cannes à coup, feeder et anglaises, tout autre type de canne est formellement interdit sur l'étang. Longueur des cannes libre, nombre de kit illimité. Une seule ligne à l'eau à la fois. Pour les pêches au feeder et anglaises, la zone de pêche doit être perpendiculaire au poste de pêche et à une distance acceptable pour ne pas gêner les autres pêcheurs.
- Toute ligne supérieure à 23 centième est interdite.
- Tresse interdite.
- Hameçon simple **SANS** ardillon, n°10 maximum afin de ne pas abimer les poissons. Vérification possible des hameçons utilisés par la direction du site.
- Bourriches ou sacs de conservation sont interdits, remise à l'eau immédiate des poissons sans marquage ni mutilation.
- Amorçage autorisé : pellets, maïs doux en boîte, amorce farine, chènevis, baby corn, esches animales.
- Amorçage à base de farine est autorisé à hauteur de 10 litres par poste de pêche pour la journée.
- Les graines cuites sont interdites.
- Merci de ne pas laisser votre matériel sans surveillance. En cas d'absence, sortir la ligne de l'eau.
- Pêche aux leurres interdites, des journées seront organisées.

Pour ceux qui veulent juste pêcher la friture, la bourriche est autorisée lors de la session de pêche, la friture retournera à l'eau à la fin de la pêche. Si une carpe vient à être prise, elle doit être remise à l'eau le plus rapidement possible.

Respect des poissons : (hormis la friture)

- Tapis de réception obligatoire placé à côté du pêcheur
- Aucun poisson posé à même le sol.
- Tous les poissons doivent être sortis de l'eau à l'aide d'une épuisette micro mailles en rubber
- Interdiction de remettre le poisson à l'eau sans tapis ou épuisette pour éviter toute chute, qui pourrait être fatal au poisson.
- Épuisettes micro mailles en matière Rubber plastifiée obligatoirement pour ne pas abîmer les dorsales, les épuisettes type filet seront refusées.

Respect du site :

- Merci de respecter la propreté des lieux, prévoir des sacs poubelles, il n'y a pas de poubelle sur place
- Barbecues autorisés, aucun feu à même le sol.
- Les véhicules seront garés sur le parking de façon à ne pas gêner la circulation et ne pas abîmer les berges.
- Interdiction formelle de détériorer la végétation.
- Interdiction de nuire à autrui par le stationnement, le bruit, l'agressivité ou autres comportements non appropriés.
- La baignade est interdite.
- Les chiens ne sont pas admis sur le site, même en laisse.
- Les filets, nasse, carafe etc...sont strictement interdites
- La pêche doit se faire exclusivement sur le poste réservé, il est interdit de pêcher sur un autre poste même si celui est libre.
- Les enfants doivent être sous la surveillance d'un adulte
- Il est interdit de pêcher dans les frayères
- il est interdit d'utiliser bateau amorceur, drone, barque, pneumatique, float-tube ou pédalos sans autorisation

Attention !!!

Certaines zones peuvent être glissante, l'établissement décline toute responsabilité en cas d'accident hors zones sécurisées.

Pour toutes questions n'hésitez pas à nous contacter